

*Le Club de patinage artistique
Les Ailes d'argent de Mont-Laurier*



*est heureux de vous annoncer la tenue de son École d'été
2019*

du 12 au 16 août (Journée complète)

et du 19 au 23 août (Sessions de patinage seulement)

*Au programme : Patinage artistique, activités
physiques hors glace et activités de groupe*

L'école d'été est réalisée en collaboration avec la Ville de Mont-Laurier et la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides. Pour toute sa durée, la ville met à la disposition du CPA Les Ailes d'argent la glace du Centre sportif Jacques-Lesage ainsi que la piscine municipale pour la semaine du 12 août 2019.

Cette activité s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Si le patineur n'est pas membre, des frais supplémentaires de 45\$ seront requis pour son inscription à l'association.

Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité du club hôte n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les participants ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne et renoncent à toute réclamation contre les responsables de l'école, les entraîneurs, Patinage Canada, Patinage Québec et l'Association régionale; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

Conduite des concurrents

- 1) Les patineurs sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des responsables chargés de l'école ou des activités s'y rattachant.
- 2) Tout participant qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des autres participants ou des responsables ou de leurs décisions, peut être suspendu et/ou exclus.

Organisation des groupes :

Les patineurs inscrits seront divisés selon le niveau de patinage et en fonction du nombre de participants. Il est donc important pour les patineurs non-membres de fournir les informations sur leur niveau de patinage dans le formulaire pour les non-membres. Nous tiendrons toutefois compte des maxima suivants : 40 patineurs dans le groupe Patinage Plus, 25 patineurs dans le groupe Junior et 20 patineurs dans chacun des groupes Inter et Senior.

Enseignement :

Pour les groupes Patinage Plus et Junior, des professionnels et des monitrices seront présents sur la glace et les cours se feront en petits groupes. Selon la disponibilité des professionnels, des cours privés pourront être suivis pendant les heures de glace. La rémunération de ces derniers est alors à la charge du patineur. Pour les groupes Inter et Senior, les patineurs doivent prendre entente avec leur entraîneur et la rémunération est aussi à leur charge.

Activités de la première semaine :

Temps de glace :

Deux sessions de patinage sont prévues chaque jour pour chacun des groupes. L'horaire est sujet à changement en fonction des autres activités. Nous vous invitons donc à bien consulter l'horaire que nous vous ferons parvenir un peu avant le début de l'école.

L'accueil des patineurs se fera à partir de 8 h (Patinage Plus, Junior) ou de 9 h (Inter, Senior) et des activités sont prévues jusqu'à 16 h (Patinage Plus, Junior) ou 17 h (Inter, Senior). Un service de garde sera aussi offert gratuitement entre 16 h et 17 h pour les enfants des groupes Patinage Plus et Junior.

Activités hors glace et encadrement

Pendant que le groupe n'est pas sur la glace, des activités encadrées sont offertes. Nous prévoyons au moins un accompagnateur par groupe. L'horaire est à confirmer mais, en alternance avec des jeux dirigés, différentes activités seront offertes : étirements, activité physique, ateliers de création, etc.

Nous tentons d'orienter chacune des activités en lien avec le patinage artistique mais, afin de permettre aux jeunes de s'amuser, des périodes de jeux seront également prévues.

Diners et collations :

Les parents doivent fournir le repas et les collations. Un micro-onde est disponible au local. L'ouverture du restaurant de l'aréna sera confirmée au début de la première semaine.

Activités de la deuxième semaine :

Temps de glace :

Pour la semaine du 19 au 23 août, il y aura uniquement du temps de glace. Les sessions de patinage devraient se tenir de 6 h à 9 h et de 17 h à 21 heures. Les heures du matin seront allouées aux groupes plus avancés. Les horaires vous seront toutefois confirmés au cours de l'été.

Inscription:

Le formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Afin de permettre la planification des activités, les formulaires ainsi que le paiement des droits d'inscription devront être reçus au plus tard le **28 juin 2019** à l'adresse suivante :

**CPA les Ailes d'argent de Mont-Laurier,
C.P. 32, Mont-Laurier, Québec,
J9L 3G9**

Restrictions :

1. Une priorité sera accordée aux patineurs du CPA Mont-Laurier jusqu'au 14 juin 2019.
2. L'âge minimum est de 5 ans pour un enfant n'ayant jamais fait de patinage.
3. S'il y a lieu, nous devons limiter le nombre de places pour des raisons de sécurité.

Une confirmation d'inscription vous sera transmise par courriel dans les meilleurs délais. L'horaire final vous sera aussi transmis par courriel et affiché sur le site internet du CPA (cpamontlaurier.com) et sur la page Facebook du CPA (**C.P.A Mont-Laurier**) environ 2 semaines avant le début des cours.

Frais d'inscription :

Frais pour la première semaine :

Patineurs inscrits au CPA de Mont-Laurier durant la saison 2018-2019 : 150\$

Patineurs non-inscrits à la saison 2018-2019 : 175\$

Frais pour la deuxième semaine :

Groupe Patinage Plus (45 min/jour) : 45\$

Groupe Junior (60 min/jour) : 60\$

Groupe Inter/Senior (90 min/jour) : 65\$

Pour les patineurs non-membre, il faut ajouter les frais d'association de 45\$.

L'inscription peut être payée en **deux versements égaux, soit un chèque en date de la journée d'inscription et un autre en date du 12 août 2019**. Toutefois, les 2 chèques doivent être **remis avec le formulaire d'inscription**. Vous pouvez également nous envoyer la totalité en un seul chèque lors de l'inscription.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si l'école d'été n'a pas lieu, sur présentation d'un billet médical ou si l'inscription est retirée avant la date limite du 28 juin 2019.

Des frais de 25.00 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

La première semaine de l'école d'été est admissible aux frais de garde. Pour recevoir le relevé 24, vous devez obligatoirement fournir **l'adresse postale, le numéro d'assurance sociale et le nom du parent qui réclamera ce crédit.**

Pour plus d'information, communiquez avec **Marie-Josée Meilleur au 819-623-7053 ou au mariejo_thebest@hotmail.com.**

Le vendredi 16 août 2019, un tirage de cinq rabais de 25\$ sera fait parmi les participants de l'école d'été inscrit à la première semaine. Pour être éligible à ce concours vous devez être membre de Desjardins Caisse du Cœur des Hautes-Laurentides. Une preuve de membre est requise soit un chèque ou une carte de débit de l'institution bancaire.